COMMUNE SAINT THURIAL

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT RENNES
*

Conseillers : 19

Présents : 12

Votants : 16

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, **le 18 décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.
Date de la convocation : 13 décembre 2019.
Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, G. LERAY, E. DAVID, R. PIEL, AM. PERRAULT, L. HERVÉ, I. HERVAULT, A. ROLLAND.
Excusés : AF. PINSON, A. AUBIN (arrivée en cours de séance, a voté pour la délibération 2019-091), R. DANIEL, R. CHAPIN, J. CLERMONT, S. TURQUET.
Absent : Y. MARTIN.
Pouvoirs : Mme AF. PINSON à Mme A. DARIEL, R. CHAPIN à D. MOIZAN, J. CLERMONT à AM. PERRAULT, S. TURQUET à J. LEFRANCOIS.
Secrétaire de séance : G. LERAY

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➢ DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur G. LERAY est désigné comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

➢ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

➢ APPROBATION ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

- ✓ Décision modificative n°02 budget communal
- ✓ Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2020
- ✓ Validation par anticipation subvention OGEC pour le budget 2020
- ✓ Convention de partenariat avec l'Association « Loisirs et Culture » du Centre Les Bruyères
- ✓ Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du personnel communal
- ✓ Avis sur un projet de restructuration d'élevage de porcs à Bréal Sous Montfort
- ✓ Questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➢ 2019-086 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, rappelle aux conseillers municipaux que par délibération 2019-070, l'achat des parcelles appartenant à l'indivision MONNERAIS a été actée. Afin de pouvoir payer l'achat du terrain ainsi que les frais de notaire, il est proposé de diminuer les crédits prévus en travaux au chapitre 23 « Immobilisations en cours » à hauteur de 225 000 euros, et d'augmenter du même montant le chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Le vote ayant lieu au chapitre, l'opération suivante est proposée :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant
Chapitre 21/Compte 2111 Terrains nus	+ 225 000.00 €
Chapitre 23/Compte 2313 Constructions	- 225 000.00 €

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

➢ 2019-087 : DEMANDE DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) 2020 -REQUALIFICATION DE LA MAISON 15 RUE DE L'ÉGLISE-

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal que la commune peut prétendre à la DETR au titre de différentes catégories d'opérations. Il propose ainsi de présenter une demande pour la requalification du logement communal situé 15 rue de l'Eglise dans la catégorie « revitalisation des centres bourgs», au titre des aménagements qui ont pour but d'accompagner des actions globales sur l'attractivité et l'animation du centre, et qui n'ont pas été retenus à l'appel à projet régional « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux en Bretagne ». Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses HT en €		Recettes HT en €	
Travaux de rénovation et d'aménagement	198 700.00€	DETR 2020	59 610,00 €
		Dispositif « revitalisation centre bourg » Département	25 000,00 €
		Fonds de concours Communauté de Communes (plafond 3000€/logement)	3 000,00 €
		Autofinancement (fonds propres)	111 090,00 €
TOTAL	**198 700,00€**	**TOTAL**	**198 700,00€**

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :
-valide l'opération telle que présentée ci-dessus,
-autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour un montant de 59 610.00€,
-autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la validation de cette opération.

➢ 2019-088 : VALIDATION PAR ANTICIPATION DES VERSEMENTS A L'OGEC POUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET 2020

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances rappelle que pour payer des subventions sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » avant le vote du budget primitif de la commune, il est indispensable de valider préalablement ces sommes. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'y inscrire la somme de 23 719.47€ pour l'association OGEC de l'école privée SAINT JOSEPH afin de régler les mois de janvier-février-mars 2020, correspondant à un versement mensuel de 7 906.49€, mode de participation validé par délibération du 15/10/2019.

-DÉLIBÉRATION-

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le paiement des participations telles que décrites ci-dessus, et s'engage à inscrire ces fonds au budget communal 2020 au moment du vote.

➢ 2019-089 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 AVEC L'ASSOCIATION « LOISIRS ET CULTURE » (site des Bruyères à BREAL)

-RAPPORT-

Madame J. LEFRANCOIS, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) assuré par l'UFCV sur la commune est fermé à certaines périodes. Afin de pallier à cette absence d'ouverture pour les enfants thurialais, le partenariat avec l'association « Loisirs et Culture » donne la possibilité aux parents de faire accueillir leurs enfants à l'accueil de loisirs de Bréal sous Montfort à ces dates.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention visant à préciser les conditions de partenariat entre la commune de Saint Thurial et l'association « Loisirs et Culture » afin d'accueillir les enfants de la commune sur le site des Bruyères à Bréal-Sous-Montfort lors des fermetures de l'accueil de loisirs de Saint Thurial. La convention prévoit que la commune verse une subvention à l'association de 23.00 euros par journée enfant, au regard de la fréquentation réelle des enfants thurialais.

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat précitée avec l'association « Loisisrs et Culuture »,

-valide la participation de la commune sous la forme d'une subvention à l'association, qui sera comptabilisée à l'article 6574 du budget communal 2020.

➢ 2019-090 : ACTUALISATION TABLEAU DES EMPLOIS

-RAPPORT-

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, indiquant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Considérant la dernière délibération modifiant le tableau des emplois,

Monsieur le Maire expose la nécessité de supprimer:
-L'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (33H15) créé par délibération du 26 juillet 2007, du fait du départ en disponibilité de l'agent et après avis du comité technique départemental.
-L'emploi de technicien territorial à temps complet créé par délibération 2017/098, du fait du départ de l'agent suite à sa mutation et son grade étant différent de celui de l'agent ayant repris ses fonctions.

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-approuve les modifications décrites ci-dessus et adopte en conséquence le tableau actualisé des emplois,
-s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget communal.

➢ 2019-091 : AVIS SUR UN PROJET DE RESTRUCTURATION D'ÉLEVAGE DE PORCS A BREAL (GAEC GRANDE TREMBLAIS)

-RAPPORT-

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC GRANDE TREMBLAIS, en vue de la restructuration de l'élevage de porcs situé au lieu-dit « La Tremblais » à BRÉAL SOUS MONTFORT et l'actualisation du plan d'épandage.
L'enquête publique a lieu du 12 décembre 2019 au 17 janvier 2020.

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 10 voix pour, 6 voix contre (A. DARIEL avec pouvoir, A. AUBIN, AM. PERRAULT avec pouvoir, I. HERVAULT) et 1 abstention (L. HERVÉ), donne un avis favorable à la demande présentée par la GAEC GRANDE TREMBLAIS située à BRÉAL SOUS MONTFORT.

➢ QUESTIONS DIVERSES :

✓ Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire pour les affaires courantes (en application de l'article L 2122-23 du CGCT)

Le devis suivant a été signé par Monsieur le Maire :
MICRO-C devis ordinateur enseignant école : 772.80€

✓ Informations Communauté de Communes :

Le tableau récapitulant les DIA traitées par la Communauté de Communes a été préalablement transmis aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

✓ Autre(s) :

-Monsieur le Maire explique que le groupe de travail « Commerce » a réfléchi sur l'accueil d'un commerçant dans l'Algeco disponible sur la commune (ancien salon de coiffure) : J. CLERMONT, conseillère municipale, prépare actuellement la rédaction du document en vue de la publicité de l'appel à projets. L'objectif est d'accueillir provisoirement un commerce de proximité dans ce préfabriqué, puis de pérenniser éventuellement cette implantation par une installation dans le bâtiment situé 15 rue de l'Eglise lorsque les travaux de requalification seront achevés.
-Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du 30 novembre de Madame DUBOS, secrétaire d'Etat venue en visite à SAINT THURIAL, qui informe de l'élargissement aux maternelles du soutien de l'Etat à l'instauration d'une tarification sociale des cantines à compter du 1er janvier 2020.
-Monsieur le Maire transmet aux membres du conseil municipal les dates de cérémonies des vœux des communes avoisinantes.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19H55.

Affiché le 19 décembre 2019,

Le Secrétaire de séance,
G. LERAY

Le Maire,
D. MOIZAN

MAIRIE DE ST-THURIAL 35310